

Relancer la Stratégie de Lisbonne : Engagements clés que le Sommet de Printemps 2005 devrait prendre

Tout en gardant à l'esprit les valeurs et objectifs définis dans le Traité Constitutionnel, ce document soutient qu'une bonne compréhension des conditions de compétitivité moderne, et du modèle de compétitivité de Lisbonne, devrait transformer les termes du débat politique européen -mais que ceux chargés de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, dans les gouvernements nationaux ou au niveau européen, ne l'ont pas tous intégralement compris. Nous demandons, notamment, une meilleure compréhension de la compétitivité, qui reconnaisse l'interdépendance de l'économie, de la société et de l'environnement. Nous soutenons qu'une simple approche "l'économie d'abord" ignore les véritables sources d'avantage compétitif de l'Europe, et risque de nuire au modèle social et environnemental européen et d'aliéner et de démobiliser les citoyens d'Europe.

Nous en appelons au Sommet de Printemps 2005 pour qu'il démontre qu'il a compris ces vérités basiques et pour relancer la Stratégie de Lisbonne avec un but très clair, assorti d'un programme d'action vigoureux, de transformer les engagements politiques en résultats concrets. Par conséquent, le Sommet devrait:

- réaffirmer son engagement dans le modèle d'une **"Europe de l'excellence"**, soulignant la Stratégie de Lisbonne
- convenir que les Perspectives Financières devront accroître grandement les fonds disponibles pour atteindre les objectifs de Lisbonne, avec une augmentation, en particulier de la rubrique 1a "compétitivité pour la croissance et l'emploi"¹, et de la rubrique 1b, "politique de cohésion", qui doit également être plus étroitement aligné sur la Stratégie de Lisbonne
- convenir que les ressources budgétaires de l'UE non utilisées devront être transférées au Fonds d'Ajustement à la Croissance pour financer en particulier les programmes à haut degré de priorité de Lisbonne
- convenir de lancer une révision détaillée des moyens de renforcer les ressources propres à l'UE, en vue de parvenir à un accord d'ici fin 2006
- afin de mettre en oeuvre l'engagement des Etats membres pris au Sommet de Lisbonne en 2000, quantifier :
 - a) les augmentations budgétisées que chaque Etat membre fera en matière de dépenses d'éducation, année par année, jusqu'en 2010 :
 - b) les progrès réalisés par chacun d'eux, tendant à réduire de moitié, d'ici 2010, le nombre des 18-24 ans ne poursuivant pas d'études ou de formation
- afin de trouver les 700 000 nouveaux chercheurs supplémentaires dont l'Europe aura besoin d'ici 2010 pour atteindre l'objectif de passer la R&D à 3% du revenu national, insister pour que chaque Etat membre se fixe un objectif national - et accepte de rendre compte, d'ici fin 2005, des mesures prises et planifiées
- convenir que tous les Etats membres développeront d'ici fin 2005, en consultation avec les partenaires sociaux, des stratégies nationales d'éducation tout au long de la vie

¹ couvrant la R&D, l'éducation et la formation, le transport et l'énergie et la politique sociale

- fixer une date butoir pour l'entière mise en oeuvre du plan d'action de la Commission 2003 "Investir dans la Recherche" et du rapport du Parlement européen du même nom²
- débloquer l'adoption du Brevet communautaire
- convenir de la mise en place rapide d'un Conseil Européen de la Recherche et d'un Espace Européen de l'Innovation, avec un accent particulier sur la promotion du développement et de la diffusion des éco-innovations et qui renforce le leadership européen dans les éco-industries
- fixer des objectifs quantifiés d'augmentation des fonds publics et privés de financement de la recherche, y compris la recherche dans les technologies environnementales, à atteindre chaque année jusqu'en 2010, dans chaque Etat membre et au niveau de l'UE ; convenir que chaque Etat membre rendra compte, d'ici fin 2005, des mesures prises et planifiées, pour atteindre ces objectifs ;
- adopter les propositions Almunia de réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance, en incorporant également la règle selon laquelle, lors du cycle économique, les gouvernements n'empruntent que pour investir, avec une définition commune de l'"investissement intelligent"
- remplacer la multitude de rapports nationaux sur Lisbonne demandés aux Etats membres, par deux rapports triannuels -l'un sur la coordination de politique économique et de l'emploi, et l'autre sous forme de plan de croissance et de cohésion, faisant état des progrès accomplis sur Lisbonne et fixant des objectifs vérifiables
- adopter un programme de Lisbonne quinquennal, calqué sur le programme du marché unique de 1992, assorti d'un calendrier précis des étapes à franchir aux niveaux national et européen
- introduire une procédure de naming and shaming des Etats membres ne remplissant pas leurs engagements de Lisbonne, que ce soit dans ses aspects économique, social, environnemental, ou encore d'économie de la connaissance
- réviser les procédures de coordination politique afin d'améliorer la transparence et de renforcer l'appropriation nationale et le dialogue social
- demander à la Commission une action déterminée de promotion du principe "à travail égal, salaire égal" et de réduire les barrières, tant sur le lieu de travail que dans la société, pour accroître la participation des femmes, travailleurs âgés et autres, à la main d'oeuvre
- garantir que la révision de la Directive sur le Temps de Travail n'aboutira pas à l'abandon de la semaine de 48 heures et que la Directive sur le Travail Temporaire doit être débloquée
- convenir d'une date butoir prochaine pour que tous les Etats membres aient atteint les objectifs du Sommet de Barcelone de 2002, en matière de prise en charge des enfants
- demander à la Commission de présenter d'ici fin 2005 un nouveau plan d'action sur l'égalité des chances
- demander aux Etats membres de se mettre d'accord sur des stratégies globales en matière de vieillissement de la population, d'ici 2006
- réaffirmer le rôle de la protection sociale en permettant à l'Europe de répondre au changement et à l'incertitude de l'économie mondiale et de parvenir à un accord sur un Nouvel Agenda Social Européen, avec un calendrier défini de mise en oeuvre
- convenir d'un calendrier de développement d'une approche européenne globale de contrôle de l'immigration, en liant la politique d'immigration de l'UE aux relations avec les pays d'origine, et en soulignant qu'une meilleure intégration -des nouveaux immigrants et des minorités ethniques établies- est un élément essentiel de toute politique d'immigration fructueuse

² COM(2003)226, avril 2003 et rapport Linkohr, de novembre 2003

- convenir que tous les Etats membres définiront des calendriers nationaux de mise en oeuvre du Plan d'Action de Technologie Environnementale, avec des mesures et dates butoirs concrètes, et avec un accent spécial sur la dimension de la recherche, le soutien des petites entreprises et la levée des subsides nuisibles à l'environnement
- convenir, en coopération avec le monde des affaires, d'un calendrier de mise en oeuvre de la Politique Intégrée des Produits de l'UE
- charger la Commission de présenter, d'ici fin 2005, des propositions détaillées et ambitieuses pour approfondir des politiques d'énergie durable, y compris le rendement énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- convenir d'un calendrier d'adoption, sans difficultés, de la proposition REACH, avec pour objectif de débarrasser notre environnement des produits chimiques les plus dangereux d'ici à 2020
- s'engager à parvenir à un accord, d'ici fin 2005, sur l'action conjointe des Etats membres et de l'UE pour franchir une étape décisive vers un transport durable
- convenir que tous les Etats membres définiront, d'ici 2006, avec les autorités locales, des plans d'action pour subordonner les marchés publics à des normes environnementales
- convenir d'un examen fondamental et urgent de l'approche de l'UE sur la libéralisation des services, dans le but de parvenir à un accord, d'ici fin 2005, sur une Directive sur les Services amendée, qui protège l'*acquis* social européen, et soit accompagnée d'une Directive-cadre sur les Services d'Intérêt Général, afin de protéger la contribution au modèle de compétitivité européen, de services publics de haute qualité
- présenter une Nouvelle Stratégie de Marché Intérieur 2007-2010, qui donne la priorité au développement et à la réalisation du marché européen des services
- convenir de l'achèvement de l'intégration des marchés de services financiers au niveau européen de détail, à mettre en place d'ici 2010, conçu de manière à favoriser l'accès au capital à risque et à promouvoir l'investissement.
- convenir d'un calendrier de mise en oeuvre du Plan d'Action sur les Entreprises et de la Charte pour les Petites Entreprises